



Commission  
Locale d'Information  
de la Centrale de Civaux



**Newsletter de la CLI – N° 14**

**novembre 2021**

## **ACTUALITES**

### **Arrêt du réacteur 2 du CNPE de Civaux pour opérations de contrôle préventif**

Le réacteur 2 du CNPE a été mis à l'arrêt ce vendredi 19 novembre 2021 afin de réaliser, selon le communiqué d'EDF « des contrôles sur des tronçons de tuyauterie du système d'injection de sécurité (RIS), à sa jonction avec le circuit primaire. Ce système contribue notamment à assurer le refroidissement du réacteur en cas d'accident avec perte d'eau du circuit primaire. Cet arrêt programmé, qui durera plusieurs semaines, permettra de réaliser à titre préventif des contrôles par ultrasons sur certaines tuyauteries. Il a pour origine la détection d'indications *[anomalies détectées lors d'examens par procédés ultrasons ou radiographiques, qui requièrent de plus amples investigations afin de les caractériser]* de l'ordre du dixième de millimètre à l'intérieur des mêmes tronçons de tuyauteries de l'unité 1 lors des contrôles réalisés ces dernières semaines dans le cadre de sa visite décennale. Les études et analyses techniques excluent tout risque de rupture de tuyauteries en fonctionnement normal et ne mettent pas en cause la capacité de l'unité de production à fonctionner en toute sûreté. Pour autant, en tant qu'industriel responsable et par mesure de précaution, EDF a pris la décision de réaliser préventivement sur l'unité 2 les mêmes contrôles que sur l'unité 1, sans attendre son arrêt de maintenance programmé à l'été 2022 (visite décennale). Ces contrôles seront réalisés en étroite collaboration avec l'Autorité de sûreté nucléaire ».

Le CNPE a averti le président-délégué de la CLI dès le mercredi 17 novembre, ce qui a permis de délivrer ces premières informations au Président du Conseil départemental et aux membres de la CLI. Ce sont les constatations faites sur le réacteur 1 actuellement à l'arrêt pour visites décennales qui ont entraîné le contrôle préventif du réacteur 2.

### **Constatations faites sur le réacteur 1 actuellement en cours de visite décennale**

Le réacteur 1 est actuellement à l'arrêt pour sa deuxième visite décennale. Le CNPE précise que le programme de maintenance préventive « prévoit à chaque visite décennale des contrôles sur un certain nombre d'éléments du circuit primaire principal, qui se composent notamment d'examens systématiques sur les tuyauteries ainsi que sur leurs soudures de connexion. Ces contrôles, réalisés en préalable de l'épreuve hydraulique du circuit primaire, ont pour objectif d'évaluer l'état des zones identifiées dans le cadre des études de conception comme potentiellement affectées par des sollicitations thermiques dues à l'exploitation normale de l'installation, en vérifiant notamment l'absence d'amorce de défaut ». Ce sont donc les contrôles réalisés par ultrasons sur le circuit primaire qui ont montré des images anormales (appelés par EDF « indications », de très faibles dimensions (de l'ordre du dixième de millimètre) et dont le problème est de savoir s'il s'agit d'artefacts ou d'anomalies réelles qualifiées par EDF « d'amorces de défauts ». Ces images sont localisées au niveau des « soudures des quatre coudes du système d'injection de sécurité (circuit RIS), à sa jonction (quadruple, pour quatre boucles distinctes) avec le circuit primaire ». Ces images

ultrasoniques doivent donc faire l'objet de vérifications imposant un examen direct des tuyauteries des soudures concernées.

Ces constats n'ont eu aucune conséquence en termes de sécurité mais ils ont entraîné une double démarche préventive d'EDF : la première sur le réacteur 1 pour qualifier avec certitude les constats ultrasoniques, la seconde sur le réacteur 2 pour s'assurer de la présence ou de l'absence d'images identiques sur le circuit primaire.

## Conséquences sur la production d'énergie électrique par le CNPE

L'addition d'un arrêt pour contrôle préventif du réacteur 2 à l'arrêt pour maintenance du réacteur 2 équivaut donc à l'arrêt de toute production d'énergie électrique par le CNPE : il n'y aura donc plus de nuage de vapeur d'eau au-dessus des tours aéroréfrigérantes. L'arrêt du réacteur 2 durera au moins jusqu'à la fin de l'année, la durée de l'arrêt étant assujettie aux résultats de ce contrôle préventif. Quant à l'arrêt pour maintenance du réacteur 1, il se prolongera sans doute jusqu'au mois de mars prochain.

## Comité de vigilance du 6 décembre 2021

Le prochain comité de vigilance aura lieu sur le site du CNPE le 6 décembre prochain de 9 heures à 12 heures 30. Il permettra bien entendu d'évoquer les résultats des contrôles effectués sur les circuits primaires des deux réacteurs. Il sera suivi de la visite

- des Diesels d'ultime secours (DUS)
- de la salle des machines de l'Unité 1 en cours de maintenance
- des travaux préparatoires aux forages de la source d'eau ultime
- de la salle de commande simulée

*La Cli de Civaux est une instance indépendante créée le 17 décembre 1981 par arrêté préfectoral suivant la circulaire ministérielle Mauroy du 15 décembre 1981 instituant des commissions locales d'information auprès des centrales nucléaires.*

*Directeur de publication : Roger Gil*